



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 04.07.2022

Lisieux

Présents : M. Pierre LERESTEUX

MM. BELLISSENT, CUCURULO, DESHEULLES, DUBOURG, GALLIOT, GIFFARD, GRESSENT, GUERRIER, LEFRANCOIS, RAHO et ROUTIER

En visioconférence : Mme EVAIN

Excusés : Mme LE MAISTRE

MM. BEUCAMP, BAILLARD, DESMONS, FERET, GOURDEL, GUERIN, GUESDON, KOCISZEWSKI, LE GALL, MICHEL et VOISIN

Assistent sans voix délibérative : Mmes ABERGEL et DAYAUX et MM. MEILHAC et MONTAGNE

Pierre LERESTEUX accueille les membres présents.

1 - BILAN GENERATION 2007 POLE ESPOIR

Julien MEILHAC présente le bilan de la génération sortante. Sur les 16 joueurs :

- 4 iront en centre de formation
- 8 en section sportive (4 à Littré et 4 aux Bruyères)
- 4 vers un cursus normal

Côté scolarité, le bilan est satisfaisant ... en attente des résultats du DNB.

Thierry MONTAGNE soumet à la validation des membres, la constitution d'un comité de suivi du Pôle, composé :

- de son Président,
- des membres de la LFN siégeant au Comité de Suivi,
- du Directeur du Pôle Espoirs,
- de l'équipe technique du Pôle Espoirs,
- de la Directrice administrative
- du Directeur Technique Régional (ou de son représentant),
- du ou des Chefs d'Etablissement(s) Scolaire(s),
- des membres de l'équipe médicale,

A ces membres, peuvent s'ajouter ponctuellement,

- Un représentant de la DRDJSCS,
- Un représentant du Conseil Régional

Les membres valident. Ce Comité se réunira 3 fois par saison (début, mi et fin de saison). Cette organisation sera ajoutée au règlement intérieur du Pôle espoir.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Pierre LERESTEUX remercie le directeur pour son intervention et souhaite le féliciter pour sa nomination en tant qu'adjoint de la sélection nationale U15, nouvellement créée.

2 – CONDOLÉANCES / FÉLICITATIONS / REMERCIEMENTS

2.1 – Condoléances

Pierre LERESTEUX présente, au nom de la Ligue et du Comité de Direction, ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- Jean-Louis SAVARY, ancien joueur de l'AS BAYEUX et de GRANDCAMP
- Michel BIET, Président de l'AS FOURE LAGADEC (76)
- Denis RABASSE, membre actif de plusieurs commissions du District de la Manche

2.2 – Félicitations

Il présente ses félicitations :

- Aux champions des compétitions régionales
- Aux vainqueurs et finalistes des Coupes de Normandie
- Aux jeunes arbitres normands reçus aux examens fédéraux :
 - Candidat F4
 - Olivier LOUISE (S.C. THIBERVILLE)
 - Candidate FF2
 - Jade MONGIAT (F.C. DU PAYS AIGLON)
 - Pauline MAZIER (U.S. D'AVRANCHES MONT ST MICHEL)
 - Candidats JAF
 - Raphaël LARSONNEUR (AGNEAUX F.C.)
 - Jules GRINGORE (O. PAVILLAIS)
- A Sauveur CUCURULO pour la remise de sa médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports lors de la soirée d'inauguration du siège du District de Football de l'Eure à son nom « Maison du Football Sauveur CUCURULO »

2.3 – Remerciements

Il adresse ses remerciements :

- au personnel ayant œuvré à l'organisation de l'Assemblée Générale et aux élus présents à Deauville même s'il déplore le nombre de clubs présents ;
- aux clubs de l'O. PAVILLAIS et de l'A.F. VIROIS ainsi que les municipalités pour leur accueil à l'occasion des Finales de Coupes de Normandie.

3 – VALIDATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 7 juin 2022 est validé.

4 – COURRIERS REÇUS

4.1 – Courrier de remerciements de la Ligue de Sport Adapté

M. LERESTEUX transmet les remerciements de la Ligue de Normandie de Sport Adapté pour l'engagement de la LFN sur la Coupe de France des Régions para football à 11 ayant eu lieu sur les installations de Bayeux. Le Président remercie l'équipe technique pour sa présence sur cet évènement.

4.2 – Demande de dérogation du FC de ROUEN 1899

Le club sollicite une dérogation afin d'inscrire une seconde équipe senior féminine au sein des championnats régionaux alors que le règlement de ces épreuves stipule que, dans le cas d'une seconde équipe, elle doit intégrer le championnat départemental.

Les membres ne sont pas favorables à cette demande.

4.3 – Demande de dérogation de l'AS CHERBOURG F.

Le club demande une dérogation pour la participation de ses joueuses U15F en championnat régional U18F sous peine de ne pas pouvoir inscrire d'équipe cette saison, ne souhaitant pas repartir en championnat à 8 au niveau départemental.



Après échanges, les membres valident une dérogation **exceptionnelle** pour la participation de 3 joueuses U15F en Régional U18F (sur la FMI), à condition de ne pas engager d'équipe en Régional U16F et ce, afin de ne pas priver des jeunes joueuses la pratique du football.

4.4 – Demande du CS CARENTANAIS

Les clubs du CS CARENTANAIS et AGNEAUX FC avaient conclu une entente pour la saison 2021/2022, en senior féminine, afin de participer au championnat départemental à 11. Au vu de leur classement à l'interdistrict (1^{ère} place), l'entente a obtenu son droit d'accession au Régional 2 Féminin. Néanmoins, les ententes ne pouvant pas accéder aux championnats régionaux, le CS CARENTANAIS souhaite rompre l'entente mais de conserver le droit à accession obtenue au titre du classement de l'entente cette saison.

Après échanges, les membres valident cette demande (9 pour, 3 absentions), sous réserve des procédures en cours et que cela ne porte préjudice à un autre club pouvant prétendre à l'accession selon l'application des Règlements Généraux.

5 – INFOS FFF

Les informations fédérales communiquées sont les suivantes :

- **Séminaire Direction Technique Arbitrage** : reporté en septembre 2022
- **Séminaire annuel des Conseillers Techniques** : du 5 au 8 juillet 2022

6 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pierre LERESTEUX évoque les commentaires effectués par quelques clubs lors de la dernière assemblée générale, le 24 juin dernier, au sujet du nombre de mutés dans les championnats de jeunes. En effet, lors de l'Assemblée Fédérale le 18 juin dernier, a été votée la modification de texte concernant le nombre de mutés accepté dans les compétitions de jeunes passant de 6 à 4 dont un hors période.

Certains clubs nous ont sollicités pour retarder l'application de cette mesure à compter de la saison 2023/2024. La LFN a donc sollicité la LFA pour faire entendre le souhait des clubs normands lors du prochain COMEX.

7 – JURIDIQUE

7.1 – Groupe de travail pour simplification des règlements généraux de la Ligue

Pierre LERESTEUX informe les membres qu'il souhaite un toilettage des Règlements Généraux de la LFN et des annexes afin de les simplifier. Pour cela, il souhaite le concours de la Directrice, du juriste et des deux Secrétaires Généraux. M. DESHEULLES indique qu'il n'a plus compétence sur ceux-ci depuis la nouvelle mandature et M. GALLIOT précise que les textes actuels (hormis les dispositions d'ordre régional) sont une reprise simple des Règlements Généraux de la FFF et donc qu'il n'est pas possible de les simplifier, sous peine d'en altérer le fond.

La volonté du Président étant d'être à l'écoute des clubs, il confie cette mission à la Directrice et au juriste.

8 – SPORTIF

8.1 – Classements des championnats régionaux

Les membres prennent connaissance des classements arrêtés par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions (sous réserves des procédures éventuelles en cours) dans leur procès-verbal du 22 juin 2022, publié le 23 juin 2022 sur le site de la Ligue.

8.2 – Proposition de constitution du groupe National 3

Sur informations de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, les membres proposent à la validation du BELFA, la constitution du groupe National 3, comme suit :

FC DIEPPE	SU DIVES CABOURG
CMS OISSEL	US AVRANCHES MSM 2
US ALENCONNAISE 61	AG CAEN FOOTBALL
AF VIROIS	
LE HAVRE AC 2	ESM GONFREVILLE
FC ST LO MANCHE	GRAND QUEVILLY FC
US QUEVILLY RM 2	ES DU MONT GAILLARD
AS DE CHERBOURG FB	



8.2 – Accessions en U14 Régionaux

Philippe GUERRIER présente les propositions de classements et donc des accessions en Régional U14 pour la saison prochaine, effectuées par la Commission Régionale de Préformation.

Il rappelle que les 16 premiers de chaque groupe accèdent au R U14. A la lecture des classements, il s'avère que, dans le 2nd groupe, 2 clubs se retrouvent à égalité de classement et qu'aucune règle de départage n'est prévue.

Après discussion, les membres décident, par souci d'équité, de faire accéder les deux équipes à égalité. Il est convenu que la commission proposera des règles de départage afin de ne pas se retrouver dans cette situation à la fin de saison prochaine, dans le cadre de la refonte des critères de sélection des équipes.

Pour les clubs souhaitant des informations complémentaires, il est possible de solliciter une visite par un conseiller technique de la Ligue.

Régional U14 – Groupe A

Classement	Dép	Club	Total
1	61	US ALENCONNAISE 61	20
2	14	BAYEUX FC	20
3	50	AS DE CHERBOURG FB	19
4	14	SM CAEN	18
5	61	FC FLERS	18
6	50	FC SAINT LO MANCHE	17
7	14	CA LISIEUX PA	17
8	50	US AVRANCHES MSM	17
9	50	US GRANVILLE	17
10	14	AS PTT CAEN	16
11	14	MALADRERIE OS	16
12	14	USON MONDEVILLE	16
13	50	AS TOURLAVILLE	15
14	50	ES COUTANCES	14
15	61	FC ARGENTAN	13
16	14	AG CAEN FOOTBALL	13

Régional U14 – Groupe B

Classement	Dép	Club	Total
1	27	EVREUX FC 27	20
2	27	PACY MENILLES RC	20
3	76	LE HAVRE AC	19
4	76	FC ROUEN 1899	18
5	76	US QUEVILLY RM	17
6	76	SC DE FRILEUSE	16
7	76	YVETOT AC	16
8	76	FC DIEPPE	14
9	27	FC OFFRANVILLAIS	14
10	27	GISORS FCGVN	14
11	76	CMS OISSEL	13
12	76	FUSC BOIS GUILLAUME	13
13	76	US LILLEBONNE	12
14	27	SPN VERNON	11
15	27	FC SEINE EURE	11
16	76	ESM GONFREVILLE	10
17	76	ES DU MONT GAILLARD	10

La composition des groupes du Régional U14 pour la prochaine saison est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux



de la F.F.F.

8.3 – Création d'une Coupe de Normandie U16

Philippe GUERRIER transmet la demande de la Commission Régionale de Préformation de créer une Coupe de Normandie U16 afin de redynamiser l'activité de cette catégorie. Le format de compétition reste encore à déterminer. Les membres valident à l'unanimité.

8.4 – Fonctionnement des championnats des jeunes

Kerstie ABERGEL informe les membres d'un problème récurrent soulevé par le service compétition de la Ligue. En effet, depuis la fusion, sont accordées des dérogations annuelles sur les horaires des championnats de jeunes ; or, ce n'est pas prévu par le règlement. Néanmoins, le Président s'étant engagé, lors d'une réunion menée conjointement avec le Président du District de Seine-Maritime à ne pas modifier, pour cette saison, les jours et horaires de matchs notamment à cause de problèmes d'infrastructures des clubs seinomarins, l'horaire et le jour de chaque groupe seront définis par le territoire d'appartenance des clubs du groupe :

- Les mêmes jours à la même heure pour un groupe dont toutes les équipes relèvent du même territoire,
- En fonction du territoire de déroulement du match pour les groupes constitués de clubs des deux anciens territoires normands.

Pour chaque rencontre appelant à un changement de jour ou d'horaire, les clubs devront obtenir l'accord de leur adversaire (demande faite via FootClub).

Par ailleurs, les deux dernières journées de championnats devront s'effectuer le même jour et à la même heure.

8.5 – Horaires des championnats

Sauveur CUCURULO évoque l'anomalie constatée dans l'uniformisation des horaires des matchs des championnats régionaux seniors pendant la période dite de « l'heure d'hiver ». Il est décidé l'application d'un horaire unique (14 h 30) pour les matchs ayant lieu le dimanche à partir du 30 octobre 2022 et jusqu'au 25 mars 2023. Les matchs « Lever de Rideau » devront être avancés à 12 h 30.

8.5 – Championnats R2 U16F et U18F

Pascale EVAÏN évoque l'organisation de ces championnats qui, à ce jour, ne comptent pas beaucoup d'équipes. Il a donc été convenu de prévoir 2 journées d'évaluation des niveaux en septembre afin de constituer les groupes, ces deux dernières étant inscrites au calendrier général 2022/2023.

8.6 – Championnats Football Entreprise

Jean-Pierre GALLIOT évoque la demande de la Commission Régionale du Football Entreprise (...)

8.7 – Arbitrage

8.7.1 – Sections de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Comme demandé par les membres du Comité de Direction, Fredy FAUTREL (représentant le Président de CRA, excusé pour cause COVID-19) expose les différentes sections qui composent la Commission Régionale de l'Arbitrage :

- **Section Désignations et Organisation** (arbitres + observateurs) ;
- **Section Technique, Formation et Perfectionnement** (formation, stages, préparation physique, formation numérique) ;
- **Section Jeunes arbitres** ;
- **Section Pôle Espoirs et Détection des talents – ETRAF** (arbitrage féminin) ;
- **Section Arbitrage Futsal, Beach soccer, Football diversifié** ;
- **Section Lois du jeu** ;
- **Section Assistants** ;
- **Section Promotion de l'arbitrage, recrutement, fidélisation, mixité sociale** (chargée notamment d'animer et de coordonner l'activité des sections départementales du même nom).

8.7.2 – Référent en arbitrage

Fredy FAUTREL remercie le District de Football de l'Eure pour la transmission de la fiche de poste du référent en arbitrage. La Commission Régionale de l'Arbitrage a pu s'en inspirer afin de proposer plusieurs critères d'évaluations des référents des clubs et ainsi, valoriser cette fonction par l'octroi d'un bon de formation FIA en cas de satisfaction à ceux-ci.



5 points à évaluer :

- Le club ne doit pas, ou plus, être en infraction avec le Statut de l'Arbitrage
- L'arbitrage est représenté au sein du Comité Directeur du club
- Le taux de renouvellement des arbitres du club
- Le nombre d'arbitres présenté en formation
- L'organisation, à minima, de 2 actions sur l'arbitrage par saison

Néanmoins, Fredy FAUTREL souhaite alerter les membres sur la formation qui sera à mettre en place afin que ces référents puissent satisfaire aux critères. Par ailleurs, il indique que la charge de travail pour ces contrôles sera conséquente et qu'il est, plus que nécessaire, d'obtenir une aide des bénévoles des districts.

Par ailleurs, il indique que la Commission Régionale de l'Arbitrage a décidé de rendre obligatoire, l'obtention de l'initiateur 1^{er} degré pour les arbitres de N3 dès la saison prochaine. Ils étendront également cette obligation aux jeunes arbitres des sections sportives.

8.7.3 – Changement de placement à la mi-temps des arbitres assistants

La CRA ayant pris connaissance de la demande du Comité de Direction de ne plus effectuer de changement de côté des arbitres assistants à la mi-temps des matchs, celle-ci a pris l'engagement de transmettre l'information à tous les arbitres de ligue. Dorénavant, peu importe le statut de l'arbitre (bénévole ou non), celui-ci devra conserver sa position sur l'ensemble de la rencontre et ce, pour toutes les rencontres régionales.

Roger DESHEULLES fait remarquer que la promesse faites aux clubs en ce sens, lors des réunions de secteur, impacte aussi et surtout les Districts.

D'autre part, il mentionne les résultats aux examens de la Fédération et félicite la Commission, malgré ses difficultés de fonctionnement, pour ceux-ci.

8.7.4 – Caisse de péréquation

Kerstie ABERGEL propose la création d'un groupe de travail composé du Secrétaire Général, du Trésorier, d'un Président de District (Bertrand VOISIN) et d'elle-même afin de communiquer aux clubs concernés, les conditions de fonctionnement de celle-ci pour la prochaine saison.

8.7.5 – Modification du règlement intérieur de la CRA

Gilles BELLISSENT propose certaines modifications au règlement intérieur de la CRA, entre autres, sur les tests théoriques et les critères des tests physiques. Ces modifications sont validées par les membres (Cf. Annexe 1).

8.7.6 – Validation de l'affectation des arbitres pour la saison 2022-2023

Les membres valident l'affectation des arbitres pour la saison 2022-2023, publié sur le site de la Ligue le 17 juin dernier, sous réserve des procédures en cours.

9 – DIVERS

9.1 – Mouvements dans les structures

Roger DESHEULLES fait état des mouvements ci-dessous mentionnés. Les membres remercient les membres démissionnaires pour le travail effectué au sein des différentes commissions et accueillent les nouveaux membres.

Commissions	Personne	Type	Poste
Préformation	Yves LAMY (<i>en remplacement de Jean-Luc GARDIN</i>)	Intégration	Membre
Gestion des Compétitions	Dominique LEFEVRE (<i>contrôle des feuilles de matchs</i>)	Intégration	Membre
Contrôle des Clubs	Christian DESCHAMPS	Démission	Membre
Discipline	Jean LUCAS	Démission	Membre
Féminisation et Développement	Laura LESUEUR	Démission	Membre
Développement des pratiques	Stéphane MALO	Démission	Membre
Actions Citoyennes	Frédéric MAUDUIT, Adbessamad LAGHZALI, Amadou SY et Mohamed BACHIR	Démotions	Membre
	Jean LIBERGE, Laura LESUEUR, Madani FERHATI et Nasr-Eddine RAHO	Intégration	Membre



Vincent DUBOURG s'interroge sur le remplacement de M. GARDIN à la Commission Préformation, réponse lui est faite que son District est représenté par M. DORIZON.
Il informe les membres sur les causes qui ont amené à la démission de Jean LUCAS de la Commission Régionale de Discipline.

9.2 – Validation du procès-verbal de la Commission Régionale des Labels

Le procès-verbal de la Commission Régionale des Labels du 9 juin 2022 est validé.

9.3 – Validation des projets de fusions et groupements

FUSION ABSORPTION

501528 US DES FALAISES	501528 US DES FALAISES
509633 FC EPREVILLE	
564016 FC VITAL	564016 FC VITAL
582312 AC DEMOUILLE CUVERVILLE FOOTBALL	

GROUPEMENTS JEUNES

JEUNESSE SPORTIVE DES FALAISES	U6 à U18 (filles et garçons) 501591 RC ETALONDES 581662 US NORMANDE 76 530672 AS TREPORTAISE
---------------------------------------	--

Kerstie ABERGEL informe les membres que ces projets nécessitent une étude rapide et dans la mesure où les Districts acceptent ces projets, il est convenu que les membres seront informés mais qu'une consultation ne sera plus nécessaire. D'ailleurs, la Ligue suivra la même procédure que la FFF à ce sujet.

9.4 – Commission Régionale du Bénévolat

Charline DAYAUX expose le projet du Challenge du Bénévolat créé par la Commission Régionale. Il s'agit d'un projet régional permettant de récompenser les bénévoles disposant de plus de 20 années de licence dirigeant. Les membres de la commission proposent au Comité de Direction de valider le projet d'une journée découverte au Centre National du Football à Clairefontaine. Les membres valident mais, à la demande de Marc ROUTIER, il est souhaité que la Commission réfléchisse à l'accompagnement du conjoint des bénévoles à cet événement. Si tel est le cas, il sera nécessaire de réduire le nombre d'attributions par District afin de respecter la constitution d'un seul bus pour le déplacement.

9.5 – Statut des Educateurs

Nasr-Eddine RAHO évoque la discussion ayant eu lieu lors de la dernière commission, en présence de Kerstie ABERGEL, concernant le contrôle des FMI. Il indique que la charge de travail est conséquente pour les membres (4 heures par week-end) mais que le souhait étant que cela soit équitable pour tous les clubs et qu'ils continueront de contrôler toutes les compétitions régionales. Néanmoins, cela nécessite une main d'œuvre supplémentaire, la directrice accepte d'affecter une seconde salariée sur le sujet afin d'accompagner Ludivine GARCIA.

9.6 – Trophée des Normands

Marc ROUTIER tient à faire part aux membres de son mécontentement quant à l'organisation de cette rencontre. Initialement prévue à Pont-Audemer, les deux clubs concernés ont décidé que l'installation ne satisfaisait pas à leurs attentes ce qui a entraîné une annulation pour le CA PONT-AUDEMER qui avait d'ores et déjà engagé des frais pour l'organisation de cette rencontre. Il considère que le traitement du football amateur par les deux clubs n'est pas acceptable.



Le prochain Comité de direction aura lieu le lundi 12 septembre à partir de 18h00 à Lisieux.

Le Président,



Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

